



Berne, le 10 janvier 2017

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Modification de l'ordonnance sur les liquidités;  
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le DFF mène une procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les liquidités auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux concernés.

La modification proposée permettra de mettre en œuvre dans le droit suisse les nouvelles prescriptions en matière de liquidités émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les exigences en financement stable (ratio de financement; *Net Stable Funding Ratio*, NSFR) garantiront durablement la stabilité de la structure de financement d'une banque.

Le dossier soumis à la procédure de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante: <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la modification de l'ordonnance et du rapport qui l'accompagne et à nous adresser vos avis **d'ici au 10 avril 2017** par courriel à [rechtsdienst@sif.admin.ch](mailto:rechtsdienst@sif.admin.ch).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti: [rechtsdienst@sif.admin.ch](mailto:rechtsdienst@sif.admin.ch).



M. Bruno Dorner, chef du service juridique du SFI (058 462 61 90; [bruno.dorner@sif.admin.ch](mailto:bruno.dorner@sif.admin.ch)) et Mme Sandra Schneider, juriste au sein du service juridique du SFI (058 463 12 88; [sandra.schneider@sif.admin.ch](mailto:sandra.schneider@sif.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer